



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 JUIN 2023

N° B08_06_2023_03 - Autorisation de signature de l'avenant n°1 au lot n°1 du marché n°2021_ASS04 relatif aux travaux d'aménagement du réseau d'assainissement relatifs à la canalisation de transfert des effluents vers la station d'épuration de Sauzé-Vaussais (annexe)

Annexe(s) :

- Avenant n°1 MP n°2021_ASS04

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	16	4	20	10

Pour : 20	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 2 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le huit juin, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BRILLAUD Chantal, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, COUSIN Sylvie, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, MICHELET Fabrice, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POUVREAU Lise, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THIBAULT Evelyne

Etaient représentés :

BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à CACLIN Philippe), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), CHOURELLÉ Gilles (pouvoir donné à PICARD Marylène)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, FOUCHE Patrice, HAYE Jean-Marie, KLINGLER Sarah, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PELTIER Jérôme, THELLIER Odile

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Autorisation de signature de l'avenant n°1 au lot n°1 du marché n°2021_ASS04 relatif aux travaux d'aménagement du réseau d'assainissement relatifs à la canalisation de transfert des effluents vers la station d'épuration de Sauzé-Vaussais (annexe)

Annexe(s) :

- Avenant n°1 MP n°2021_ASS04

La communauté de communes a attribué le marché de travaux n°2021_ASS04 relatif aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement relatifs à la conduite de transfert des effluents vers la station d'épuration de Sauzé-Vaussais par délibération du bureau communautaire n°B07_10_2021_05.

Considérant qu'en application des articles L2194-3° et R. 2194-5 du Code de la commande publique, un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir ;

Considérant la nécessité pour la communauté de communes de remplacer le PVC par de la fonte dans le marché canalisations de la station d'épuration de Sauzé-Vaussais ;

Considérant que la canalisation en fonte ou grès serait la plus en adéquation pour pallier :

- À la faible pente,
- Aux difficultés et éventuelles agressions du terrain (remontée de nappe phréatique, mouvements de terrain),
- Au poids des terres (recouvrement important),

Il est nécessaire, conformément aux articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la commande publique, d'augmenter le montant du lot n°1 « Canalisations et ouvrages connexes » de remplacer le PVC par de la fonte dans le marché de Sauzé-Vaussais, soit une plus-value de 34 455,50 € HT. Le lot 1 se voit appliquer une augmentation de 15,68 % par rapport au montant initial soit une augmentation globale du marché de 15,02 %.

Le nouveau montant du lot n°1 est de 254 186,50 € HT, soit un montant total de marché 263 784,00 € HT.

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C30-07-2020-1B du conseil communautaire du 30 juillet 2020 relative aux délégations de compétences du conseil communautaire au bureau communautaire, et plus particulièrement l'alinéa n°1 : "La préparation, la passation, l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont le montant est supérieur ou égal à 214 000 € HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget" ;

- *pour les marchés non allotis, de l'adoption d'un avenant inférieur ou égal à 5% du montant initial du marché ;*
- *pour les marchés allotis, de l'adoption d'un avenant inférieur ou égal à 10% du lot, dans la limite de 5% du montant cumulé initial des lots".*

Vu le Code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le président à signer l'avenant n°1 au lot n°1 « Canalisations et ouvrages connexes » du marché de travaux n°2021_ASS04 relatif aux travaux d'aménagement du réseau d'assainissement relatifs à la canalisation de transfert des effluents vers la station d'épuration de Sauzé-Vaussais, conformément aux dispositions ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le président

Sylvie COUSIN

Fabrice MICHELET